Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 11 février 2020 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, y assistait également.

Étaient absents : M. Denis Bouchard et M. Jason Gauvin-Landry, conseillers

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2020-02-19 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2020-02-20 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2020-02-21 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2020**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 182 956,72 $.

Adoptée

2020-02-22 **1.6 Autorisation à M. Jacquelin Goyette de participer au Forum des communautés forestières le 19 février au Centre des congrès de Québec**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jacquelin Goyette à participer au Forum des communautés forestières le 19 février au Centre des congrès de Québec. Le coût de la formation est de 228,80 $, les frais de déplacement sont en sus.

Adoptée

2020-02-23 **1.7 Adoption du règlement # 485-20 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 485-20 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020* tel que présenté.

Adoptée

1.8 Dépôt du rôle de perception 2020

2020-02-24 **1.9 Transmission à la MRC de Portneuf de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2019 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Vézina, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée

2. Sécurité publique

2020-02-25 **2.1 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'année 2019, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

2020-02-26 **2.2 Entente entre la MRC de Portneuf et des municipalités locales en matière de prévention incendie - Autorisation signature**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Deschambault-Grondines, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne ont signé une entente avec la MRC de Portneuf pour le partage des services d'un préventionniste en sécurité incendie sur leur territoire en septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Portneuf a informé les parties à l'entente, par voie de résolution (Rés.2019-09-265), de son retrait de l'Entente en date du 31 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Donnacona a adressé une demande aux municipalités parties à l'entente afin d'être intégrée à ladite entente (résolution : 2019-12-248);

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité de suivi de l'entente a eu lieu le 20 janvier 2020 et que les représentants de l'ensemble des municipalités parties à l'entente se sont dit d'accord avec l'intégration de la Ville de Donnacona au sein de celle-ci, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a proposé une nouvelle version de l'entente aux représentants des municipalités partie à l'entente et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise le maire, Mme Andrée St-Laurent, à signer la nouvelle Entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et des municipalités locales en matière de prévention incendie.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2020-02-27 **3.1 Achat d'abat-poussière**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Sel Warwick Inc. 315 sacs de chlorure de calcium au coût de 24,08 $ chacun pour un total de 7 585,20 $, taxes en sus.

Adoptée

2020-02-28 **3.2 Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2020**

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2020. Ce programme au coût de 2 688,00 $, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

2020-02-29 **3.3 Programme d'aide à la voirie locale Mesures particulières Volets – Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce**;**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Patrick Delisle,
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2020-02-30 **3.4 Autorisation de payer une facture à Transport Alain Carrier pour des travaux effectués sur la rue de l'Église Ouest**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement de la facture # 8504 pour des travaux effectués sur la rue de l'Église Ouest à Transport Alain Carrier Inc. pour un montant de 4 325,94 $ taxes incluses. Cette somme sera prise dans le budget en immobilisation.

Adoptée

2020-02-31 **3.5 Autorisation de payer une facture à la Ferme Catélie pour effectuer le fauchage sur le bord des routes**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membre présents

De payer une facture à la Ferme Catélie au montant de 2 095,42 $ taxes incluses pour des travaux de fauchage qui ont été effectués sur le bord des routes.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2020-02-32 **4.1 Demande à la Commission de toponymie, chemin Albert-Julien**

Considérant que ce chemin est existant avant les années 2000;

Considérant que M. Albert Julien a opéré un moulin à scie (à bois et à farine) de 1937 jusqu'à sa fermeture en 1966;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation
À partir de la route 367 au nord du chemin Julia-Paquet et de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf sera considéré comme chemin privé et se nommera « chemin Albert-Julien ».

Adoptée

2020-02-33 **4.2 Adoption du budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf. La part de la municipalité passe de 3 555 $ à 329 $.

Adoptée

2020-02-34 **4.3 Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'établissement # 2867. La part de la municipalité est de 618 $.

Adoptée

2020-02-35 **4.4 Adoption du règlement # 484-19 modifiant le règlement numéro 236-94 portant sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement afin de revoir les modalités relatives à la tarification**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 484-19 modifiant le règlement numéro 236-4 portant sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement afin de revoir les modalités relatives à la tarification.

Adoptée

2020-02-36 **4.5 Mandat à Marie-Josée Deschênes architecte pour audit technique de l'Église et du presbytère**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Marie-Josée Deschênes, architecte, représenté par Mme Marie-Josée Deschênes, pour l'audit technique de l'Église et du presbytère. Ce mandat sera réalisé pour un montant de 8 500 $, avant taxes, incluant la charge de projet, les relevés de terrains, la rédaction de l'audit technique et l'administration nécessaire à la réalisation du projet et ce, tel que décrit dans la soumission de l'architecte. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2020. Le document d'invitation écrite de soumission, la soumission de l'architecte et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2020-02-37 **4.6 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien au projet structurants de la MRC de Portneuf**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour la rénovation de la salle communautaire pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2020-02-38 **5.1 Participation au *Cocktail des Chefs* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au *Cocktail des Chefs* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond qui se tiendra le samedi 28 mars 2020 par l'achat de 2 cartes au coût de 85 $ chacune pour un montant total de 170 $.

Adoptée

2020-02-39 **5.2 Souper spaghetti des Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De contribuer aux bonnes œuvres des Chevaliers de Colomb par l'achat de 2 cartes, au coût de 25 $ chacune.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h07.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière